

Chute d'un toit suite à une mauvaise utilisation d'un échafaudage

construction – échafaudage – filet – lisse – plinthe – protection collective – travaux de toiture

Description du lieu de l'accident

L'accident s'est produit sur un chantier temporaire lors de travaux de toiture.

Victime

Un couvreur de toits.

Description de l'accident

La victime se trouvait sur une toiture inclinée. Alors qu'elle s'est penchée en avant lors de travaux à la lucarne, son pied a dérapé sur une tuile perdant ainsi l'équilibre et provoquant sa chute. Elle a roulé du toit et s'est retrouvée sur le plancher de l'échafaudage.

L'échafaudage était resté après le gros œuvre pour pouvoir servir de protection collective contre les chutes lors des travaux de toiture qui restaient encore à effectuer.

La victime a roulé sur la plate-forme de travail de l'échafaudage et est tombée cinq mètres plus bas sur le sol.



Causes

Il manquait, sur l'échafaudage au moment de l'accident, un dispositif permettant d'arrêter la chute de personnes et aussi les plinthes de garde exigées prévenant la chute d'objets. L'échafaudage présent était insuffisamment protégé pour pouvoir servir de protection collective contre les chutes. L'ouverture entre le garde-corps et le plancher de travail était trop grande. Un faux sentiment de sécurité a ainsi été créé.

Mesures de prévention

L'utilisation d'un échafaudage comme protection collective contre les chutes lors de travaux de toiture est à recommander. Mais, cet échafaudage doit être suffisamment équipé pour pouvoir arrêter la chute d'une personne. La Norme NBN EN 13347 fixe des exigences pour des systèmes temporaires de protection latérale. La photo 1 montre l'exemple d'un échafaudage qui sert de protection latérale collective: garde-corps, garde-corps intermédiaire et plinthe sont présents, cependant sans équipement complet pour arrêter la chute de personnes.

Des recommandations sur des systèmes qui limitent les conséquences d'une chute peuvent être consultées sur www.sobane.be (domaine sécurité (accidents, chutes, ...) – analyse (fiche auxiliaire 13)). On peut y trouver plus d'informations sur des systèmes tels que: éléments de sécurité tendus (un exemple, voir photo 2), éléments de sécurité souples tels que des filets de sécurité (un exemple voir photo 3), système de protection contre les chutes (un exemple voir photo 4).



Leçons essentielles

Les équipements de protection collectifs et les équipements de travail doivent être conçus, construits et installés de telle manière qu'ils puissent exercer leur entière fonction. Un échafaudage est en première instance un équipement de travail destiné à pouvoir travailler en sécurité en hauteur à partir d'une plate-forme de travail. Un échafaudage peut servir de protection collective contre les chutes, lorsqu'il répond aussi aux exigences posées aux protections collectives contre les chutes. L'évaluation préalable des risques détermine les mesures qui doivent être prises pour offrir suffisamment de sécurité. Apporter un dispositif de protection qui est en mesure d'arrêter la chute d'une personne, est nécessaire dans le cas présent.